ASSEMBLÉE
NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Florian BACHELIER
Premier Questeur
Député d'Ille-et-Vilaine

Paris, le 11 décembre 2017

Mesdames et Messieurs les Députés,
Mes Chers Collègues,

Cette fin d'année coïncide avec les 5 premiers mois de mandats que vous avez bien voulu nous confier à Laurianne Rossi, Thierry Solère et moi-même. Elle constitue donc une double occasion de vous rendre compte des premières actions entreprises par le collège des Questeurs.

Quelques chiffres, d'abord. Le budget de l'Assemblée nationale représente 2,75 milliards d'euros sur le quinquennat, soit 550 millions par année. Nous disposons de 270 millions d'euros de réserves. Au total, 6 000 personnes travaillent dans nos murs, dont 1 200 fonctionnaires, sur une surface immobilière totale de 155 000 mètres carrés.

Les axes de travail de la Questure viennent compléter et renforcer l'immense chantier de transformation de l'Assemblée Nationale que le Président, François de Rugy, assisté du Bureau, a lancé au travers des 7 Groupes de travail transpartisans.

Nous avons fait le choix d'une méthode, la concertation avec chacune et chacun d'entre vous, et vous remercions pour les nombreux retours qui nous ont permis d'alimenter nos réflexions quotidiennes.
2 objectifs sont à la base de notre mandat : le rétablissement du lien de confiance avec nos concitoyens et la modernisation de l'Assemblée Nationale.

1. Le rétablissement du lien de confiance

Nous partageons toutes et tous avec force le constat de dégradation du lien entre les citoyens et leurs représentants. Cela fonde notre démarche.

Nous devons non seulement expliquer sans cesse le sens de notre action, produire des résultats tangibles mais aussi, à travers nos mandats de représentants de la Nation, retisser ce lien avec les citoyens.

Le premier signal fort était la Loi Confiance que nous avons portée et adoptée cet été.
Au-delà de ce texte, nos actions et nos méthodes de travail doivent contribuer à restaurer cette confiance.

1.1. IRFM

Dans le prolongement de cette fondamentale loi Confiance, le Bureau de l'Assemblée Nationale a adopté une liste des dépenses interdites et autorisées au titre des frais de mandats ainsi qu'un système de contrôle. Le nouveau système s'appliquera à compter du 1er janvier 2018.

1.2. Alignement du statut de député sur le droit commun

1.2.1. Les retraites des députés

Nous pouvons nous honorer d'avoir décidé collectivement, par décision du Bureau, de nous appliquer à nous-mêmes et en premier (et ce dans la perspective également de l'harmonisation des régimes de retraites selon l'engagement du Président de la République) l'alignement sur le droit commun du régime des retraites des députés. Concrètement, cela signifie à compter du 1er janvier 2018 la fin de la sur-cotisation et une diminution de 37 % de la pension.

1.2.2. Le système de protection chômage des députés

Ici également, l'alignement sur le droit commun sera effectif à compter du 1er janvier 2018.

1.2.3. La suppression des facilités de transport SNCF des députés honoraires et conjoints

Le dispositif antérieur visait à financer le transport SNCF gratuit à vie pour les députés honoraires (et 50 % pour conjoints).

La suppression cet été par le Bureau de cet avantage permet une économie annuelle de 800 000 €. Plus de la moitié (500 000 €) sera redéployée sur l'augmentation du nombre de billets de trains des collaborateurs de circonscriptions.

1.2.4. La suppression des avantages particuliers des anciens Présidents de l'Assemblée nationale

Les anciens Présidents disposent d'avantages particuliers pendant 10 ans (bureaux, collaborateurs, voitures, courriers, etc.)

Le Collège des Questeurs proposera au Bureau du 20 décembre la suppression à compter du 1er janvier 2018 de ces avantages qui pourrait dégager une économie de 330 000 € chaque année.

1.3. La maîtrise de la dépense publique

La méthode là aussi est toujours la même. Partir des constats réalisés depuis notre élection de Questeurs le 28 juin pour définir nos objectifs :

- Avec 2 300 milliards de dettes d'Etat, l'argent public est précieux comme jamais : nous devons collectivement envoyer un signal de participation à l'effort de redressement des comptes publics.
- Nous devons professionnaliser l'ordonnancement de la dépense comme le font les institutions, les établissements publics, les administrations et les entreprises.
- Nous devons partir des souhaits des collègues qui ont grandement évolué (notamment du fait du non cumul des mandats) en matière de logements, d'espaces de travail, de nouvelles méthodes et de nouveaux outils.
- Nous devons renforcer fortement les moyens des équipes parlementaires.
- Nous devons anticiper la réduction d'un tiers du nombre de parlementaires (engagement du Président de la République pris devant le Congrès de Versailles le 3 juillet dernier).

Ces objectifs encadrent les orientations budgétaires que nous définissons.

Concrètement et à titre d'exemple, une meilleure maîtrise de la politique de travaux va permettre d'augmenter fortement les moyens de travail des députés et de leurs équipes.

Ainsi, chaque engagement budgétaire est quotidiennement pesé et contrôlé par les Questeurs. Chaque euro d'argent public engagé doit être documenté.

Nous mettons donc en place des process nouveaux :

- Plan quinquennal de travaux pour gagner en visibilité et anticipation
- Réunions avec chaque responsable de services avec fixation des objectifs
- Recrutement programmé d'un Responsable de la politique des achats
- La renégociation de nombreux contrats (téléphonie, hôtellerie, etc.)

2. L'objectif de la modernisation de l'Assemblée Nationale

2.1. Le rattrapage numérique

2.1.1. Le renforcement et l'extension du wifi

Nous avons constaté un retard en ce domaine et vous avez été nombreux à nous remonter des informations de dysfonctionnement. Nous avons priorisé cet investissement dès cet été.

2.1.2. Les tablettes dans l'hémicycle et en Commissions

Vous nous avez fait largement part de votre préférence pour travailler les amendements sur tablettes plutôt que sur papier. Le vote de cette mesure par le Bureau nous permet donc de gagner en efficacité, de protéger la ressource naturelle et d'économiser 55 000 € de papier par an.

Une réflexion devra être menée également sur le redéploiement des ressources humaines en lien avec les Groupes de travail dédiés.

2.1.3. Le renforcement de la sécurité numérique

La numérisation de l'Assemblée et l'intensification des cyberattaques nous conduiront à mener 2 chantiers essentiels :

- La sensibilisation des députés et des équipes au risque cyber (nous travaillons déjà sur un plan avec l'ANSSI)
- Le renforcement de la sécurité numérique de l'Assemblée (investissements sur les outils et gradation du niveau de sécurité des informations)

2.1.4. La numérisation de process

Un certain nombre de circuits de décisions doit être simplifié et digitalisé.

Nous devons mener ce chantier en lien avec les Services de la Questure, le Groupe de Travail dédié et chacun d'entre vous.

2.1.5. Le déploiement de la TOIP

Nous avons confirmé le déploiement de la TOIP (« téléphonie numérique ») pour assurer une meilleure qualité de service à toutes les équipes.

2.1.6. Le renforcement des moyens matériels numériques des équipes

La liste des dépenses relevant du crédit informatique va être retravaillée dans le sens de l'élargissement et de la souplesse.

Une revalorisation de l'enveloppe est proposée (cf 2.2.2).

2.1.7. La priorisation des investissements SI & Numérique et Communication

Un certain nombre d'outils doit être repensé. Nos réflexions sont alimentées par les retours nombreux que nous recevons quotidiennement (Groupe de Travail, députés, collaborateurs et services).

Nous avons en ce domaine un rattrapage clair et massif à effectuer. Il est devenu budgétairement prioritaire.

2.2. Les moyens des équipes parlementaires

2.2.1. L'augmentation du crédit collaborateurs

Le Collège des Questeurs proposera au Bureau une augmentation dès le 1er janvier 2018 du crédit collaborateurs d'au moins 10% (en lien avec le Groupe de Travail piloté par Michel Larive et Jacqueline Maquet et avec l'association des députés employeurs présidée par Emilie Chalas).

2.2.2.La fongibilité des enveloppes sur 5 ans

Le Collège des Questeurs proposera au Bureau la fongibilité entre les trois forfaits annuels (courrier, téléphone et taxi) ainsi qu'avec le crédit informatique et la possibilité d'utiliser cette enveloppe pour abonder le crédit collaborateurs et ce sur l'ensemble de la durée du mandat.

2.3. Les conditions de logement des députés

2.3.1. La suppression des 30 € de prise en charge personnelle

Ce forfait de 30 € (pour les députés logeant à l'hôtel ou à la résidence) sera à compter du 1er janvier 2018 pris en charge par le budget de l'AN et ce aux fins de mettre fin à une inégalité.

2.3.2. La possibilité de louer un pied-à-terre parisien

Nous allons ouvrir, à compter du 1er janvier 2018, en complément des 3 solutions actuelles de logement (bureau-chambre, résidence et hôtel), la possibilité pour chaque député de louer un logement dont le loyer sera pris en charge par le budget de l'Assemblée Nationale à hauteur aujourd'hui estimée à 1 200 €/mois (le solde, le cas échéant, pouvant représenter une dépense éligible au remboursement des frais de mandats).

Nous avons adressé à l'ensemble de nos collègues un questionnaire en ligne pour mesurer les préférences de chacun.

Ce sont vos nombreuses demandes qui ont permis d'imaginer l'ouverture de cette quatrième branche d'option. La présence parisienne ayant évolué significativement, il nous semble indispensable de bien en mesurer le périmètre.

Cette solution a le double avantage d'améliorer les conditions de vie et donc de travail des députés, en en finissant avec le nomadisme inconfortable que vous nous avez décrit, mais aussi d'être beaucoup moins coûteuse pour le budget de l'AN que l'hôtel et la résidence (pour information, le budget hôtellerie mensuel d'un député est actuellement de 3 200 €).

Les résultats de l'enquête réalisée auprès de vous nous donneront plus de visibilité sur, d'une part, l'impact budgétaire et, d'autre part, les redéploiements possibles (en termes d'espaces « transformables » et de réaffectation budgétaire).

2.4. Les espaces de travail des équipes

2.4.1. Les espaces à moderniser

Un certain nombre d'espaces doivent évoluer et être réaménagés : prises dans les salles des Commissions, système de vidéo ou audio conférence (65 salles de réunion), espaces mal ou non utilisés.

2.4.2. Les espaces à re-imaginer

Les nombreux retours que vous nous avez transmis vont dans le sens de la nécessaire évolution des espaces : des plateformes de travail collaboratif et digitalisé, des « box » de réunions bilatérales, des espaces confidentialisés, des espaces de réception, etc.

Les orientations budgétaires devront se caler sur ces demandes et sur les résultats du Groupe de Travail dédié.

Le questionnaire ci-dessus évoqué et l'externalisation du diagnostic des besoins et possibilités alimenteront utilement ces arbitrages d'évolution (exemple : le plateau de 1000 m^2 de couchettes dans la résidence pourrait, s'il n'est plus adapté, être transformé en nouveaux espaces, le volume situé sous l'emmarchement (1100 m^2), les surfaces d'appartements non occupées, etc.).

2.4.3. L'Hôtel de Broglie
Une Réunion de Questure se tiendra jeudi prochain, le Collège des Questeurs ayant pour mission de proposer une méthode de nature à éclairer l'avis des membres du Bureau qui se réunira le 20 décembre sur les différents scenarii immobiliers.

2.5. Les transports

2.5.1. L'augmentation des facilités de transports des collaborateurs de circonscriptions
Nous travaillons avec la SNCF à la prise en charge de facilités de transports supplémentaires pour les collaborateurs de circonscriptions (redéploiement de 500 000 €/an).

2.5.2. La prise en charge de nouveaux moyens
Nous avons ouvert le budget transport à l'éligibilité des solutions VTC, velib, autolib et pass navigo.
La possibilité pour les députés d'utiliser l'application mobile voyages-sncf va bientôt être ouverte.

2.5.3. L'extension aux circonscriptions des prises en charge des taxis/VTC
Les taxis et VTC seront désormais pris en charge dans les mêmes conditions à Paris que sur le reste du territoire (national et à l'étranger), collaborateurs inclus.

2.5.4. La prise en charge des AR Thalys Paris-Bruxelles
Nous étendons la prise en charge du trajet Paris-Bruxelles (bénéficiant déjà d'un tarif privilégié) par le budget de l'Assemblée Nationale.

2.6. La politique RH

Un certain nombre d'évolutions de fonctionnement nous conduiront, en lien avec le Groupe de Travail dédié, à arbitrer budgétairement les orientations à prendre : externalisation, contractualisation, concours internes et externes, formation aux nouveaux métiers, redéploiements, etc.
Là encore, l'efficacité, le pragmatisme et le renforcement des moyens d'action guideront nos choix.

2.7. Les orientations budgétaires relatives à la situation des députés

2.7.1. La protection santé
La protection santé des députés nous semble cumuler des inconvénients à la fois en termes de qualité de protection et de coût. Une étude doit être menée sur ce thème pour une solution renégociée.

2.7.2. La protection retraites
En lien avec le Groupe de Travail dédié et avec l'appui de notre Vice-Présidente Annie Genevard, une réflexion sur la mise en place d'un système de complémentaire doit être menée.

2.7.3. Les enfants

Ce sujet se décline d'une part via la mesure du besoin en termes de solutions de garde d'enfants (il concerne également les équipes parlementaires et personnels de l'AN) - un prestataire extérieur en charge de la mesure du besoin vient d'être sélectionné - et d'autre part via une réflexion sur le relèvement du plafond d'âge (actuellement 3 ans) pour le forfait complémentaire de garde, en lien avec le Groupe de Travail dédié.

2.7.4. Les assurances de permanences

Nous souhaitons explorer avec l'appui d'un courtier la possibilité de souscrire à un contrat d'assurance des permanences négocié en flotte par l'AN.

2.7.5.Outre-Mer et Français de l'Etranger

Nous travaillons avec les délégations à l'augmentation et l'adaptation des moyens de nos collègues ultramarins et représentant les français de l'étranger.

2.8. La fluidification de l'information pratique en interne

De façon générale, nous constatons qu'une grande partie de nos collègues ne connaissent pas bien tous les services que l'AN offre (exemples du Cabinet médical, les formations, les déplacements de délégations, les présences d'administrateurs à l'étranger (Bruxelles), etc.).
Nous adresserons tous les 2 mois une newsletter interne d'informations pratiques sur ces points et sur les suivis des chantiers de la Questure.

Sur tous ces points et sur le sens de la démarche que nous portons collectivement, je reste, avec mes collègues Questeurs, à votre disposition.

Florian Bachelier
Premier Questeur